

11 juin 2021

Aux Ontariennes et Ontariens qui reçoivent des appareils de ventilation en pression positive (PAP) financés par le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF), le ministère de la Santé offre une aide financière à l'achat d'appareils de ventilation en pression positive, dont les suivants :

- les appareils de ventilation en pression positive continue (CPAP);
- les appareils de ventilation en pression positive avec titration automatique (APAP);
- les appareils de ventilation en pression positive à double niveau (BPAP).

En février 2020, le ministère de la Santé a annoncé un nouveau barème de prix pour les CPAP, APAP et BPAP, qui devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2020. En raison de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur le système de santé de l'Ontario, le ministère a retardé la mise en œuvre de ce nouveau barème pour les appareils de ventilation en pression positive.

Les nouveaux prix entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

Le nouveau barème de prix diminuera le coût des appareils CPAP, APAP et BPAP pour les résidents de l'Ontario et réduira leurs coûts de quote-part.

Voici les prix approuvés par le PAAF :

- Le prix d'un appareil CPAP passera de 860 \$ à 554 \$, soit une réduction de 77 \$ de la quote-part d'un client;
- Le prix d'un appareil APAP passera de 1 020 \$ à 554 \$, soit une réduction de 117 \$ de la quote-part d'un client;
- Le prix d'un appareil BPAP passera de 1 120\$ à 950\$, soit une réduction de 43\$ de la quote-part d'un client;

Les Ontariennes et les Ontariens actuellement admissibles à la couverture complète des coûts des CPAP, APAP et BPAP continueront d'être entièrement couverts. Celles et ceux qui sont tenus de payer la quote-part de 25 % verront leur coût diminuer.

En tant que personne qui utilise le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels de l'Ontario, vous pouvez continuer d'accéder aux soins dont vous avez besoin et aux fournisseurs auxquels vous faites confiance. Le gouvernement collaborera avec les partenaires en soins de santé et les vendeurs d'appareils respiratoires pour gérer la transition.

Si vous avez des questions concernant le changement des prix des appareils de ventilation en pression positive, veuillez communiquer avec le programme en envoyant un courriel à l'adresse adp@ontario.ca.

(original signé par)

David Schachow
Directeur intérimaire
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels